



## Pacte civil de solidarité et organisation

-----  
Par Visiteur

Mon amie a 87 ans et nous voulons organiser notre vie ensemble grâce au Pacte Civil de Solidarité.

Veuve depuis plus de 7 ans, son âge avancé lui permet -il de conserver toutes ses pensions de réversion malgré le PACS?

Ses caisses de réversions sont ANGDM et AGIRC

J'ai bien sûr d'autres questions: je trouve votre formule formidable. Je deviendrais une fidèle si votre efficacité m'est prouvée.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

En fait le seul fait de vous pacser n'entraîne pas une suppression en tant que tel des pensions de reversions. Cependant du fait de votre vie en couple, seront pris en considération les revenus de votre compagne et si ces derniers dépassent le plafond fixé pour bénéficier de la pension (en 2010 ce plafond était fixé aux alentours de 29400 euros), cette dernière sera diminuée mais non supprimée.

Je reste à votre dernière disposition.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre message : je vais rédiger d'autres questions et vous les adresserai dès lundi en ce qui concerne la succession de mon amie.

Peut-être d'ailleurs pouvez-vous me proposer un abonnement?

Je suis par ailleurs en train de monter un projet d'entreprise et j'aurai donc sûrement d'autres occasions de vous contacter.

Bon week-end

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Oui nous proposons des packs de questions sur la page d'accueil.

Au plaisir.

Merci de nous accorder votre confiance.

Très bon week end.

Bien à vous